

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 17 mai 2016 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

Absence :

M. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et constatation de l'avis de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination – comité de redressement de la Co.Mode Verte;
4. Désignation d'un représentant – conseil d'administration de la Chambre de commerce région de Matane;
5. Orientations – Jeux des aînés pour 2017;
6. Conseil de la Culture du Bas-St-Laurent – Renouvellement d'adhésion pour 2016-2017 / Assemblée générale annuelle, le 16 juin 2016 à Causapsca;
7. Renouvellement du contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers pour 2016-2017;
8. Mandats de Servitech – Entente de confidentialité et de non-divulgence ainsi que de partage de données;
9. Décliner l'offre de prolongation de l'assurance pour les actes des administrateurs du CLD;
10. Tourisme :
 - 10.1 Autorisation de conclure des ententes avec la ville de Matane et des organismes pour la gestion et l'utilisation des lieux du Phare de Matane (Bureau d'accueil touristique) pour la saison estivale 2016 et le partage des ressources humaines;
 - 10.2 Contribution financière à une activité de formation pour les entreprises et organismes du milieu;
 - 10.3 Participation à la bourse d'affaires de l'Association des professionnels de congrès du Québec (APCQ) à Québec, le 15 juin 2016;
 - 10.4 Appui des mises en candidature et participation à l'AGA de Tourisme Gaspésie à Bonaventure, le 26 mai 2016;
 - 10.5 Embauche de deux étudiants à titre de Préposés à l'accueil et à l'information touristique;
11. PGMR – Entériner l'embauche d'un étudiant à titre d'agent d'information en environnement – Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de la Matapédia;
12. Entériner l'embauche d'une étudiante à titre d'adjointe technique en urbanisme;
13. Résolution numéro 1603-13 de la municipalité de Saint-Léandre – Mandat au service de l'urbanisme de la MRC pour travaux de concordance des règlements municipaux de Saint-Léandre;
14. Demande formelle d'entretien d'un cours d'eau à Saint-Ulric;

15. Dépôt du Plan d'aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFIO) 2016-2020 pour la consultation publique;
 16. Projet de recherche sur les entreprises du BSL et les travailleurs immigrants;
 17. Projet de règlement 198-12-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;
 18. PIIRL;
 19. Comité d'investissement;
 20. Période de questions;
 21. Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 251-05-16

VÉRIFICATION DU QUORUM, CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et constatent la convocation du 20 avril 2016 pour tenir une séance extraordinaire le 17 mai en remplacement du 10 mai 2016 faute de quorum, et le rappel signifié, par courriel, en date du 9 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité présents conviennent de tenir la séance extraordinaire et acceptent l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE tenir une séance extraordinaire du comité administratif de la MRC de La Matanie et d'adopter l'ordre du jour tel qu'établi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 252-05-16

NOMINATION – COMITÉ DE REDRESSEMENT DE LA CO.MODE VERTE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée générale annuelle de la Co.Mode Verte tenue le 3 mai 2016, un comité de redressement a été formé;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont été interpellés pour trouver des solutions et des personnes ressources pour ledit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame Hamy Mama, analyste financière de la MRC, afin participer aux rencontres du comité de redressement de la Co.Mode Verte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 253-05-16

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGION DE MATANE – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 24 MAI 2016

CONSIDÉRANT la convocation aux membres de la Chambre de commerce de la région de Matane à assister à son assemblée générale annuelle, le 24 mai 2016, et l'invitation à soumettre une candidature pour agir à titre de bénévole au sein du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie considère que le rôle de représentation des intérêts de ses membres doit s'exercer de manière indépendante par la Chambre de commerce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE ne pas soumettre de candidature pour le CA ni désigner de représentant officiel dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de la région de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Orientations – Jeux des aînés pour 2017 (résolution 145-03-16)

L'URLS demande de valider que la MRC de La Matanie sera l'hôte de l'édition 2017, en collaboration avec la ville de Matane et les municipalités. Le sujet sera soumis au prochain Conseil.

RÉSOLUTION 254-05-16

**CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINT-LAURENT –
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR 2016-2017 / ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE, LE 16 JUIN 2016 À CAUSAPSCAL**

CONSIDÉRANT l'assemblée générale annuelle du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Causapsal, le 16 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement de la cotisation pour 2016-2017 de la MRC de La Matanie à titre de membre associé au montant de 100 \$;

DE désigner monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, à assister à l'assemblée générale annuelle du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra à Causapsal, le 16 juin 2016;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 255-05-16

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE AVEC LES
ATELIERS LÉOPOLD-DESROSIERS POUR 2016-2017**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers se termine le 31 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE les services de conciergeries des Ateliers Léopold-Desrosiers sont très satisfaisants;

CONSIDÉRANT QUE le tarif mensuel actuel est de 1 336,55 \$ incluant un grand ménage par année, et passerait à 1 383,33 \$ tenant compte de l'augmentation des coûts du décret en entretien ménager, soit de 46,78 \$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE pour tout autre travail demandé à l'intérieur de leur champ de compétences, un taux horaire de 18,63 \$ sera facturé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le contrat de conciergerie avec Les Ateliers Léopold-Desrosiers pour une période d'un an à compter de juin 2016, au montant mensuel de 1 383,33 \$, incluant un grand ménage par année, soit un montant annuel de 16 599,96 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 256-05-16

MANDATS DE SERVITECH – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION AINSI QUE DE PARTAGE DE DONNÉES

CONSIDÉRANT QUE la MRC a retenu les services professionnels de Servitech pour la réalisation des rôles d'évaluation foncière des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE Servitech confie la réalisation de certains mandats à la MRC dans le cadre de la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre des mandats susmentionnés, Servitech doit réaliser des interventions ponctuelles sur les équipements informatiques de la MRC qui nécessitent le partage de données confidentielles et la conclusion d'une entente de confidentialité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la signature d'une entente de confidentialité et de non-divulgence ainsi que le partage de données avec la firme Servitech dans le cadre du mandat confié pour des services professionnels liés avec le service de l'évaluation foncière;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 257-05-16

OFFRE DE PROLONGATION DE L'ASSURANCE POUR LES ACTES DES ADMINISTRATEURS DU CLD

CONSIDÉRANT l'offre de prolongation de l'assurance avec ENCON pour les actes des administrateurs et dirigeants du CLD venant à échéance le 29 mai 2016;

CONSIDÉRANT la fermeture des dossiers et la dissolution du CLD en décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE décliner l'offre de prolongation de l'assurance pour les actes des administrateurs et dirigeants du CLD et de mettre fin à son terme à la police d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 258-05-16

TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE DE GESTION AVEC LA VILLE DE MATANE POUR S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT QU'un Bureau d'accueil touristique est implanté au Phare de Matane lequel appartient à la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1) et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) permettent respectivement à la MRC de La Matanie et à la ville de Matane de convenir d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE, pour la saison touristique 2015, la MRC de La Matanie et la ville de Matane ont conclu une entente confiant la gestion du Phare à la MRC aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un bureau d'accueil et d'information touristique;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnement normal du Bureau d'accueil touristique nécessite le partage d'employés entre la MRC de La Matanie, le Sentier International des Appalaches et Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art);

CONSIDÉRANT QUE la gestion du Phare inclut également le partage des locaux entre les organismes susmentionnés ainsi que Lire la Mer;

CONSIDÉRANT QUE pour continuer à opérer le Bureau d'accueil touristique et assumer la coordination des activités la conclusion d'une nouvelle entente entre la MRC et la Ville est requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE demander à la ville de Matane de conclure une nouvelle entente pour la gestion du Phare de Matane inspirée de la précédente entente;

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la ville de Matane afin d'encadrer la gestion du Phare de Matane par la MRC de La Matanie aux fins d'y maintenir et d'y exploiter un bureau d'accueil et d'information touristiques pour la saison 2016;

D'autoriser le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 259-05-16

TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES QUÉBEC POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION FORFAITAIRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE, SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie opère un Bureau d'accueil touristique, lequel est situé au Phare de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Phare de Matane accueille déjà des organismes, soit le Sentier International des Appalaches Québec, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) et Lire la Mer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de favoriser le partage de ressources humaines entre les organismes présents et la MRC de La Matanie pour favoriser la fréquentation du Phare de Matane et la qualité de l'accueil;

CONSIDÉRANT QUE le Sentier International des Appalaches Québec propose de fournir des services de ses employés pour assurer le bon fonctionnement du Bureau d'accueil touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE soit autorisée la signature d'une entente avec le Sentier International des Appalaches pour la fourniture à la MRC de services pour l'accueil et l'information touristique équivalente à deux employés temps plein, au montant forfaitaire de 13 700 \$, avant les taxes applicables;

QUE le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 260-05-16

TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE REGROUPEMENT DES ARTISTES ET ARTISANS (AM'ART) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION FORFAITAIRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE, SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie opère un Bureau d'accueil touristique, lequel est situé au Phare de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Phare de Matane accueille déjà des organismes, soit le Sentier International des Appalaches Québec, le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) et Lire la Mer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de favoriser le partage de ressources humaines entre les organismes présents et la MRC de La Matanie pour favoriser la fréquentation du Phare de Matane et la qualité de l'accueil;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane propose de fournir des services de ses employés pour assurer le bon fonctionnement du Bureau d'accueil touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE soit autorisée la signature d'une entente avec le Regroupement des artistes et artisans de la région de Matane (Am'Art) pour la fourniture à la MRC de services pour l'accueil et l'information touristique au montant forfaitaire de 2 375 \$, avant les taxes applicables, pour 186 heures de travail;

QUE le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, soit et est autorisé à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 261-05-16

TOURISME – AUTORISATION DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC L'ENSEMBLE DES ORGANISMES POUR LE PARTAGE DES LOCAUX (SANS FRAIS) ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE (SANS FACTURATION) DANS LE CADRE DE LA GESTION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer l'utilisation du Phare de Matane par les organismes à but non lucratif qui y logent;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de favoriser le partage de ressources humaines entre les organismes présents et la MRC de La Matanie pour favoriser la fréquentation du Phare de Matane et la qualité de l'accueil et de l'information touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse convenir et signer des ententes visant le partage de main-d'œuvre pour les activités du Bureau d'accueil touristique avec les organismes à but non lucratif présents au Phare de Matane, sans contrepartie financière exigée à la MRC;

QUE le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme puisse autoriser au nom de la MRC de La Matanie l'utilisation des espaces intérieurs et extérieurs du Phare de Matane aux entreprises et organismes offrant des services et des produits complémentaires ou compatibles avec la vocation du Bureau d'accueil touristique, gratuitement dans le respect des politiques et règlements en vigueur à la ville de Matane;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à la conclusion d'une entente entre la ville de Matane et la MRC de La Matanie concernant la gestion du Phare.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 262-05-16

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À UNE ACTIVITÉ DE FORMATION POUR LES ENTREPRISES ET ORGANISMES DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la Table tourisme de La Matanie, d'organiser, le 1^{er} juin 2016 sous forme de 5 à 7, une activité de formation aux entreprises et organismes du milieu, à l'approche de la saison estivale 2016, ayant pour objectifs de :

- Faire connaître La Matanie, ses activités et attraits touristiques;
- Encourager les bonnes pratiques en matière d'accueil des clientèles;
- Favoriser la rétention touristique;

CONSIDÉRANT QU'en collaboration avec le Comité Centre-ville de Matane, en vue de favoriser les échanges, il est prévu d'offrir une première consommation et quelques bouchées aux personnes présentes (30 à 40 invités);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une contribution financière maximale de 300 \$ pour l'activité de formation aux entreprises et organismes de La Matanie, financé par le Fonds de développement des territoires (FDT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 263-05-16

TOURISME – PARTICIPATION À LA BOURSE D'AFFAIRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE CONGRÈS DU QUÉBEC (APCQ) À QUÉBEC, LE 15 JUIN 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription à l'événement sont déjà assumés par l'adhésion 2016-2017 de la MRC de La Matanie à l'Association des professionnels de congrès du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'événement offre de faire connaître la destination auprès des organisateurs d'événements de la grande région du Québec métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE l'événement permet de consolider les liens d'affaires auprès de clients déjà accueillis dans la région et favorise la sollicitation de nouveaux clients;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué aux frais de formation et de congrès est respecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la technicienne en récréotourisme, madame Valérie Landry-Cayouette, à la bourse d'affaires de Québec, le 15 juin 2016 à Québec;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 264-05-16

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE GASPÉSIE - APPUI À LA CANDIDATURE DE MADAME NATHALIE BLOUIN AU POSTE D'ADMINISTRATRICE COMME REPRÉSENTANTE DE LA MRC DE LA MATANIE ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LA MRC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE À BONAVENTURE, LE 26 MAI 2016

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) représentant(e) du territoire de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie et l'intérêt manifesté par madame Nathalie Blouin du Groupe Riôtel Matane;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un représentant du Conseil de la MRC lors de l'assemblée générale annuelle de l'ATR qui se tiendra à Bonaventure, le 26 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la candidature de madame Nathalie Blouin pour représenter le territoire de la MRC de La Matanie au poste d'administratrice au sein du conseil d'administration de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie et, à ces fins, autoriser la directrice générale de la MRC à signer son bulletin de candidature;

DE mandater monsieur Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité et préfet suppléant, à représenter le Conseil de la MRC de La Matanie lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra à Bonaventure, le 26 mai 2016;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 265-05-16

TOURISME – MANDAT POUR L'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS À TITRE DE PRÉPOSÉS À L'ACCUEIL ET À L'INFORMATION TOURISTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution financière soumise par la MRC de La Matanie auprès de Service Canada dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2016, a été approuvée;

CONSIDÉRANT QUE la contribution permet d'embaucher un étudiant pour une durée de 7 semaines à 40 heures/semaine;

CONSIDÉRANT QUE le budget salarial prévu dans les prévisions budgétaires 2016 auxquelles s'ajoute la subvention d'Emploi d'été Canada permettent d'acheter des services aux organismes présents au Phare de Matane et l'embauche de deux étudiants pour le fonctionnement du Bureau d'accueil touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, à procéder à la sélection et l'embauche de deux étudiant(e)s à titre de préposé(e) à l'accueil et à l'information au Bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 266-05-16

PGMR – ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À TITRE D'AGENT D'INFORMATION EN ENVIRONNEMENT – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION 2016

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution financière soumise par l'Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et Matapédia auprès de Service Canada dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2016 pour le financement de deux étudiants pour une durée de 15 semaines à 32,5 heures/semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation partielle de la demande qui se traduit par une contribution équivalente à 7 semaines à 32,5 heures/semaine;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 65-01-16 du Conseil de la MRC autorisant l'embauche de deux étudiants;

CONSIDÉRANT QUE les personnes recrutées couvriront le territoire des municipalités de la MRC de La Matanie et travailleront en collaboration avec les étudiants embauchés par la ville de Matane dans le cadre de la Campagne de sensibilisation 2016;

CONSIDÉRANT les entrevues effectuées, par le conseiller à l'environnement et aux cours d'eau, et la recommandation d'embauche d'un candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de monsieur Samuel Rail, étudiant, à titre d'agent d'information en environnement, à compter du 9 mai 2016, pour une période d'environ 15 semaines sur une base de 32,5 heures/semaine;

D'autoriser le paiement d'un montant horaire de 11,75 \$ plus le remboursement des frais de déplacement et de repas;

D'autoriser le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, à procéder à la sélection et l'embauche d'un(e) deuxième étudiant(e) à titre d'agent(e) d'information en environnement, pour une période d'environ 10 semaines sur une base de 32,5 heures/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 267-05-16

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE À TITRE D'ADJOINTE TECHNIQUE EN URBANISME

CONSIDÉRANT la possibilité d'embaucher un(e) étudiant(e) pour l'été 2016 pour lui permettre d'acquérir une expérience de travail et d'apporter un support à l'équipe du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la combinaison de revenus et d'économie salariale en lien avec diverses libérations de personnel permettraient un budget de l'ordre de 8 000 \$ pour assumer la dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de madame Geneviève Gagné, étudiante en technique d'aménagement et d'urbanisme, à titre d'adjointe technique en urbanisme, à compter du 16 mai 2016, selon les modalités prévues par la convention collective, pour une période de 12 semaines, sur une base de 32,5 heures/semaine, laquelle peut être prolongée sous réserve des disponibilités budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 268-05-16

RÉSOLUTION NUMÉRO 1603-13 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE – MANDAT AU SERVICE DE L'URBANISME DE LA MRC POUR TRAVAUX DE CONCORDANCE ET DE MODERNISATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX DE SAINT-LÉANDRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 1603-13 de la municipalité de Saint-Léandre demandant au service de l'urbanisme de la MRC de La Matanie de procéder à des travaux de concordance et de modernisation des règlements municipaux de la municipalité pour un maximum de 46 heures au taux horaire de 67,00 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de services détaillée, révisée en date du 10 mai 2016 et préparée par monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation du mandat de travaux de concordance et de modernisation des règlements de la municipalité de Saint-Léandre par le service de l'urbanisme de la MRC de La Matanie, pour un maximum de 46 heures au taux horaire de 67,00 \$;

QUE le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme soit autorisé à facturer la municipalité de Saint-Léandre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 269-05-16

DEMANDE FORMELLE D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU À SAINT-ULRIC

CONSIDÉRANT la demande formelle d'entretien d'un cours d'eau, sous la compétence de la MRC, soumise par monsieur Pierre Reichenbach, producteur agricole du Ranch Danclau inc.;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne deux tronçons du cours d'eau Pascal-Santerre situés sur le lot 8-H, rang II, cadastre de la Paroisse de Saint-Ulric;

CONSIDÉRANT QU'un acte d'accord datant du 3 juin 1972 atteste que ce cours d'eau a été aménagé pour favoriser le drainage des terres agricoles du secteur;

CONSIDÉRANT QUE selon l'évaluation faite par monsieur Reichenbach, les travaux de retrait de sédiments se porteront sur environ trois cents (300) mètres;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux, il faudra, au cours des visites d'inspection, effectuer des relevés topographiques en vue de déterminer, entre autres, le profil actuel du cours d'eau pour pouvoir évaluer le volume de sédiments à enlever, au regard du profil d'origine;

CONSIDÉRANT QU'advenant la réalisation des travaux, la MRC devra transmettre un avis de projet, avec plans et devis, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Service régional de génie civil de la MRC est indispensable pour la préparation du document de projet;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par le conseiller en environnement et cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le financement des relevés topographiques et la réalisation des plans et devis, à partir du budget destiné aux travaux dans les cours d'eau, tels que le retrait des obstructions;

DE mandater le Service de génie civil de la MRC de La Matanie pour assister le conseiller à l'environnement et aux cours d'eau dans la réalisation desdits relevés;

DE demander la production d'un rapport évaluant l'ampleur des travaux à réaliser dans le cours d'eau Pascal-Santerre avant de statuer sur la réalisation et le financement des travaux d'entretien demandé par monsieur Pierre Reichenbach, producteur agricole du Ranch Danclau inc. à Saint-Ulric.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 270-05-16

DÉPÔT DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ ET OPÉRATIONNEL (PAFIO) 2016-2020 DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT le Plan d'aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFIO) 2016-2020 de la MRC de La Matanie, élaboré pour compléter le plan quinquennal qui avait été commencé en 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce plan sera disponible pour consultation publique pendant une période de 30 jours pendant laquelle les municipalités concernées seront rencontrées par l'ingénieure forestière pour recueillir leurs commentaires;

CONSIDÉRANT QU'un avis public sera publié dans le journal, des lettres seront envoyées aux détenteurs de baux et de permis du territoire, un communiqué sera émis et les gens intéressés pourront émettre leurs commentaires via un formulaire électronique sur le site web de la MRC, par écrit ou en personne aux bureaux de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance dudit rapport pour fins d'une consultation publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie adopte le *Plan d'aménagement forestier intégré et opérationnel (PAFIO) 2016-2020 de la MRC de La Matanie*, pour fins d'une consultation publique qui se tiendra du 19 mai au 4 juillet 2016;

QUE ledit rapport soit transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, diffusé sur le site Internet et disponible pour consultation au bureau de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 271-05-16

PROJET DE RECHERCHE SUR LES ENTREPRISES DU BSL ET LES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS

CONSIDÉRANT l'invitation de l'UQAR à collaborer à un projet de recherche sur les entreprises du BSL et les travailleurs immigrants;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de l'étude est de décrire, de comprendre et d'analyser la volonté et la capacité des employeurs québécois à attirer et à retenir des travailleurs immigrants;

CONSIDÉRANT les quatre objectifs secondaires également proposés :

- Dégager, décrire et analyser les attitudes et les perceptions des employeurs à l'égard des personnes immigrantes;
- Dégager, décrire et analyser les stratégies et les pratiques de gestion mises en œuvre par les employeurs en matière d'attraction et de rétention des travailleurs immigrants;
- Dégager, décrire et analyser les facteurs organisationnels qui influencent l'attraction et la rétention des travailleurs immigrants dans les entreprises;
- Dégager, décrire et analyser les facteurs régionaux qui influencent l'attraction et la rétention des travailleurs immigrants dans les entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE confirmer l'intérêt de la MRC de La Matanie à agir à titre de partenaire et à collaborer au projet de recherche sur les entreprises du BSL et les travailleurs immigrants de l'UQAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projet de règlement 198-12-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement

Le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement de l'urbanisme présente un projet préliminaire de règlement de modification du schéma d'aménagement et de développement. Les membres du comité ont l'occasion d'émettre leurs commentaires et de poser des questions sur le projet de règlement.

RÉSOLUTION 272-05-16

PIIRL – STRATÉGIE D’INTERVENTION RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE lors d’une rencontre de travail avec les professionnels responsables de la réalisation du PIIRL, une stratégie d’intervention chiffrée sur cinq ans a été présentée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent que l’ordre des travaux soit révisé pour encourager la réalisation de projets plus importants;

CONSIDÉRANT QU’un projet de stratégie d’intervention révisée a été préparé par le directeur du service de génie civil et transmis à WSP, suite à la réception des commentaires de différentes municipalités, pour être intégré au rapport final qui sera soumis au Conseil de la MRC pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

DE recommander l’adoption, par le Conseil de la MRC de La Matanie, du rapport final du Plan d’intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) incluant la stratégie d’intervention révisée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 273-05-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2016-004

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu’il agisse en tant que comité d’investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l’analyse du dossier #DLR-2016-004 et la présentation aux membres du comité par l’analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 90 000 \$ respecte les critères d’admissibilité et d’analyse du Fonds local d’investissement (FLI) et du Programme d’accompagnement des entreprises (FAE);

CONSIDÉRANT QUE le financement permettra de répondre aux besoins de fonds de roulement et d’expansion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2016-004, comme suit :

D’autoriser un prêt du Fonds local d’investissement (FLI) de 20 000 \$, au taux de TP +5,3 % sur 5 ans;

D’autoriser une subvention de 2 000 \$, non remboursable, du Programme d’accompagnement des entreprises (FAE).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 274-05-16

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECOMMANDATIONS – DOSSIER #DLR-2016-005

CONSIDÉRANT la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier #DLR-2016-005 et la présentation aux membres du comité par l'analyste financière de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet au montant de 50 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'accompagnement des entreprises (FAE);

CONSIDÉRANT QUE le financement permettra de répondre aux besoins de fonds de roulement et d'expansion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif / investissement recommande au Conseil de la MRC de La Matanie pour le dossier #DLR-2016-005, comme suit :

D'autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 15 000 \$, au taux de TP +4,3 % sur 5 ans;

D'autoriser une subvention de 2 000 \$, non remboursable, du Programme d'accompagnement des entreprises (FAE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 275-05-16

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 17 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Le préfet
André Morin